

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'UNCOS fait parvenir au Client, une convention de formation établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner à l'UNCOS un exemplaire dûment signé et portant son cachet commercial et ce, dans les plus brefs délais.

FORMATIONS INTERENTREPRISES

Conditions Financières

L'acceptation de l'UNCOS étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, l'UNCOS se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été payés dans leur intégralité à réception de facture.

Les prix des formations sont indiqués dans notre programme et sur notre site internet. Les repas ne sont pas compris dans le prix des formations.

Ouverture d'une session de formation

Pour des raisons pédagogiques, l'UNCOS se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce, sans indemnité, au plus tard deux semaines avant la date prévue.

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par l'UNCOS et un acompte de 30% devra être versé par le Client à la signature de la convention de formation.

Le complément est dû à réception de la facture émise à la fin de la formation.

REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

L'uncos offre au client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit (mail, courrier).

CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit (mail, courrier)

Pour les formations Interentreprises :

Pour toute annulation, moins de 15 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les formations intra-entreprises :

- Pour toute annulation communiquée par le client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation lui sera facturé.

- Pour toute annulation communiquée par le client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation lui sera facturée.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due dans son intégralité. Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de l'UNCOS.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, et ce jusqu'au paiement intégral et effectif desdites sommes.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. Et D. 441-5 c. com.

REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il doit :

- Faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et s'assurer de la bonne fin de cette demande
- L'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande
- S'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si l'UNCOS n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à l'UNCOS, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), l'UNCOS pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par écrit (mail ou courrier) auprès de l'UNCOS.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises ou intra entreprise restent la propriété exclusive de l'UNCOS et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont l'UNCOS ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client, un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de FOIX quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.